

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du 8 février 2016

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le huit février deux mille seize à 18 heures 35.

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 1^{er} février 2016 (convocation affichée en Mairie en date du 1^{er} février 2016) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE - Sylvie CÉSARD-BRUNET - Patrick BLANC
Brigitte GUYONNAUD - Jean-Claude MARSAULT
Sandrine LACAUSSADE - Jacques PADIE - Isabelle MAILLÉ
Michel BRET, Adjoint.

Sylvie LACOSSE-TERRIN - Aysel AZIK - Jean-Marie DELUCHE
Virginie JOUVE - Christiane DEPALLE - Bruno FARÉNIAX
Monique MÉDEVILLE - Gilles PENEL - Mélanie BÉCARD
Christophe JUSSON - Francis JOVER - Danièle LALEMANT
Philippe GALLÈS - Jean-Louis ALBENTOSA - Nathalie GAUTIER
Christian FACIONE - Valérie CARPENTIER - Luc SIBRAC
Patricia DUREAU, Conseillers municipaux.

EXCUSÉS Matthias SWIERZEWSKI - François GUÉNET - Aurore LAMOTHE
REPRÉSENTÉS : Louis GARNIER, Conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Louis ALBENTOSA.

LA SÉANCE EST OUVERTE.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Monsieur Jean-Louis ALBENTOSA d'être Secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Matthias SWIERZEWSKI à Monsieur Jean-Claude MARSAULT,
- ✓ Monsieur François GUÉNET à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Monsieur Francis JOVER,
- ✓ Monsieur Louis GARNIER à Monsieur Luc SIBRAC.

Madame le Maire donne quelques informations relatives à la vie de la Commune.

Travaux

- Madame le Maire signale que le début d'année 2016 est caractérisé par le lancement et la prolongation de plusieurs chantiers, notamment avec la réfection de l'avenue du Général de Gaulle, mais aussi dans le centre-ville.
- En outre, le déroulement des travaux relatifs au tram-train du Médoc s'avère satisfaisant, les difficultés avec le partenaire SNCF étant en bonne voie de résolution. De fait, le chantier prévu pour le passage à niveau qui traverse l'avenue du Port du Roy sera lancé en février. Madame le Maire considère que la gêne occasionnée sera un moindre mal par rapport à l'intérêt de cet équipement. La ligne fera l'objet de tests dès le mois de juillet 2016. Ces avancées positives ne peuvent que susciter l'optimisme par rapport à la réussite prochaine de l'opération.

Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2015

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 16-001 : MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS DE FAI (FIRST AQUITAINE INDUSTRIES)

L'usine Ford de Blanquefort, installée sur le site de l'Ecoparc depuis 1973, est un acteur économique et social incontournable de la commune et de l'agglomération.

Les élus de Blanquefort, aux côtés des partenaires institutionnels, des employés de Ford et des Blanquefortais, n'ont eu de cesse depuis 2007 de soutenir l'action des délégués syndicaux de Ford afin de pérenniser l'emploi. En mars 2013, l'État et les collectivités ont collectivement finalisé l'accord-cadre relatif au maintien par First Aquitaine Industries de 1 000 emplois sur le site de Blanquefort. Il est important de rappeler que ce résultat a été obtenu grâce à la mobilisation syndicale et à une mobilisation collective de tous les partenaires.

Aujourd'hui, sur ce dossier, il importe de rester vigilant. Suite à la réunion du Comité de suivi, organisée par la Préfecture au mois de septembre 2015, la municipalité souhaite connaître les mesures mises en œuvre pour garantir la pérennité du site. En effet, la boîte de vitesse 6F35, base économique de l'usine de Blanquefort actuellement, ne sera plus produite à partir de 2019. Son remplacement donnera lieu à une mise en concurrence interne entre les différentes implantations européennes. L'usine de Blanquefort doit pouvoir fournir les études lui permettant d'y répondre favorablement pour assurer son avenir.

Par conséquent, le Conseil municipal demande à Monsieur le Préfet la tenue d'une nouvelle table ronde et renouvelle tout son soutien aux salariés de FAI.

Après lecture du projet de motion ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✓ de l'approuver.

- oOo -

Madame le Maire précise que, lors du rachat du site, Ford a proposé la fabrication d'une nouvelle boîte de vitesse, la 6F35. Or, chacun savait que cette ligne de fabrication ne serait que provisoire, à échéance de 2019. Il convient donc de lever les incertitudes face à l'avenir.

Cette dernière ajoute que, lors de la table ronde de septembre 2015, dans le cadre du Comité de suivi, les élus et syndicats ont posé plusieurs questions à Ford Europe, en particulier sur la façon de garantir que l'usine blanquefortaise puisse être à nouveau en ordre de marche et aussi efficace que possible, afin de remporter l'appel d'offres qui sera lancé par Ford à ses différents sites d'Europe, précisément en fin d'année 2016. Madame le Maire observe que le délai jusqu'à cette date est relativement court et qu'il serait opportun que l'équipe de Blanquefort soit accompagnée par un bureau d'études efficient.

Madame le Maire considère que, depuis le mois de septembre 2015, Ford Europe a eu largement le temps d'étudier les solutions possibles pour gagner en compétitivité et améliorer le travail des salariés, afin que l'appel d'offres soit remporté par le site blanquefortais. Elle espère donc qu'une nouvelle table ronde sera convoquée et qu'elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement.

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Louis ALBENTOSA exprime l'attachement et l'attention que, depuis plusieurs années, son groupe porte au dossier Ford. Il rappelle que ce sujet a été abordé à maintes reprises par le Conseil municipal et que les interrogations, ainsi que les doutes, persistent. Il lui semble important, dans le cadre de la représentation municipale, d'adresser des messages réguliers, au moins aux salariés de l'usine qui, certainement, sont en proie à des inquiétudes. Mais Jean-Louis ALBENTOSA suggère d'adresser également un message aux actionnaires de Ford qui, bien qu'ils soient éloignés de la commune de Blanquefort, prennent des décisions déterminantes pour le site. Ce dernier met en exergue l'union de tous les élus face à cette question. Le groupe d'opposition souhaite que l'usine blanquefortaise vive aussi longtemps que possible.

Mise aux voix, la motion ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

- Sandrine LACAUSSE évoque l'Atelier du chalet aquitain, structure qui a été créée à travers la reprise de Mod'8 par les anciens salariés de cette société. Depuis deux ans, cet atelier fonctionne, mais avec quelques difficultés, en particulier du point de vue de la gestion des nouvelles collections, volet qui s'avère très lourd. Or, la structure s'est engagée dans un concours qui pourrait permettre d'obtenir une subvention de la part d'Aviva. À cette occasion, elle a présenté sa nouvelle basket : la Velsket.

Les membres du Conseil municipal sont invités à soutenir, à titre individuel, la participation à ce concours, étant entendu que la première place pourrait être assortie d'un gain de 25 000 euros. Le lien permettant de voter est le suivant : <https://lafabrique-france.aviva.com/voting/projet/vue/843>.

- Véronique FERREIRA met en avant les efforts fournis par les anciens salariés de Mod'8 pour la sauvegarde de leur activité économique. Elle invite les élus à visiter l'Atelier du chalet aquitain, de manière à ce qu'ils se rendent compte du travail accompli.

RAPPORTEUR : Danièle LALEMANT

Affaire n° 16-002 : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

À travers la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un certain nombre de règles et d'obligations visent à améliorer leur intégration dans tous les domaines de la vie. Par exemple, l'emploi des personnes handicapées, ainsi que la rédaction d'un rapport annuel, ici présenté, sont devenus obligatoires dans les entreprises et collectivités territoriales. De la même manière, la mise en place d'une Commission pour l'accessibilité, avec des missions élargies, est dorénavant une obligation pour chaque Commune.

Cette Commission joue notamment le rôle d'observatoire local du handicap et de l'accessibilité, et doit proposer toute amélioration possible dans ce domaine. Il incombe à cette instance de tenir à jour, par voie électronique, la liste des équipements accessibles, ainsi que la liste des structures qui doivent élaborer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). La Commission pour l'accessibilité doit réceptionner et recenser les dossiers d'Ad'AP provenant des entreprises, commerçants et professionnels de santé.

Or, cette Commission communale pour l'accessibilité avait déjà été créée à Blanquefort et rattachée au CCAS. Elle a ainsi travaillé en lien étroit avec les services techniques sur le volet de l'accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public), de sorte que le GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques) a pu réaliser le diagnostic de l'inaccessibilité du cadre bâti existant pour les équipements de deuxième et quatrième catégories, en fonction de la capacité de contenance des personnes dans ces deux catégories.

À l'issue de ce diagnostic, entre 2008 et 2014, un certain nombre de travaux ont été effectués, par exemple :

- ✓ l'installation d'un ascenseur à l'EHPAD Le Verger du Coteau ;
- ✓ le remplacement de la porte du préau à l'école élémentaire de La Renney ;
- ✓ la réalisation d'un WC dédié aux personnes handicapées à l'école primaire Saturne ;
- ✓ la pose d'une porte d'entrée au service éducation du domaine de Corbeil ;
- ✓ l'installation d'une porte automatique à l'hôtel de ville.

En 2013, afin de respecter au mieux les nouvelles missions octroyées à la Commission par la loi, la Ville de Blanquefort a souhaité intégrer cette instance à la nouvelle mission « Égalité ». Il s'agit d'identifier toutes les discriminations et de mettre en place la politique de la Ville par rapport aux handicaps, tous types confondus. La gestion de l'accessibilité, dans tous les domaines d'activité et d'intervention (espaces publics, sport, éducation, emploi, etc.), fait notamment partie de ses prérogatives. Sont donc concernés les 65 ERP et les 18 IOP (Installations Ouvertes au Public).

Cette Commission communale d'accessibilité, présidée par Madame le Maire, est composée d'élus, de membres d'associations de personnes handicapées ou âgées, de représentants du secteur économique et de services municipaux, d'agents et d'utilisateurs. Pratiquement toutes les six semaines, la Commission se réunit en groupes de travail, sans les élus de la Ville, afin de faire avancer les projets. Mais elle se réunit aussi en séances plénières, avec les élus de la Ville, deux à trois fois par an afin de valider les étapes et de dresser les bilans.

L'année 2015 a été marquée notamment par l'élaboration de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), lequel vise tous les ERP et IOP de la Ville de Blanquefort. Cet outil est obligatoire depuis l'ordonnance du 25 septembre 2014, laquelle a retardé les délais de mise en accessibilité. Si les reports peuvent sembler regrettables, il était néanmoins illusoire de croire qu'il aurait suffi des dix années prévues, depuis la loi de 2005, pour rendre accessible la totalité des équipements. Selon cette ordonnance, il convient d'établir un échéancier relatif aux travaux, durant une période pouvant aller jusqu'à neuf années et par périodes de trois ans. Il s'agit également de budgétiser les aménagements.

Au cours de l'année 2015, la Commission a également participé aux actions mises en place par la mission des égalités, par exemple aux sensibilisations des commerçants au handicap, en vue de l'élaboration de leur propre Ad'AP, et aux sensibilisations des agents de la Ville vis-à-vis de la population, ainsi qu'à l'égard des enfants des ASLH et accueillis en structure périscolaire. La Commission participe aussi au Labo citoyen, ainsi qu'à la construction d'une page sur le site internet de la Ville à destination de tout public, dont les personnes handicapées, contenant des informations sur les droits, sur les ERP accessibles et sur les dépôts d'Ad'AP, étant entendu qu'une entreprise ne s'acquittant pas de ce dépôt encourt une amende. Par ailleurs, la Commission a recensé l'accessibilité des cheminements dans la ville. Elle travaille également à la mise en place d'une signalétique, par exemple par pictogrammes, pour tout type de handicap et dans les ERP.

En 2015, la Métropole a mis en place un groupe de travail composé d'élus et d'agents techniciens des collectivités territoriales qui œuvrent pour le recensement de l'offre de logements accessibles dans le parc privé et public, ce qui n'avait encore jamais été fait. Tant que cette base n'existe pas, les personnes handicapées en recherche de logement accessible sont considérablement pénalisées. Tous les membres de ce groupe de travail partagent les mêmes difficultés, c'est-à-dire le manque d'échanges avec les bailleurs concernant les logements existants, et de concertation en amont à propos des programmes immobiliers. Ce groupe de travail réfléchit à l'élaboration d'une charte métropole qui fixerait les engagements entre les Villes et les bailleurs du point de vue de l'accessibilité. La concertation porterait sur le nombre de projets et la demande en logements. Elle serait menée en lien avec les associations de personnes handicapées et les CCAS.

La Commission a noué un partenariat précieux avec des représentants d'associations de personnes handicapées, pour un travail serein sur tous les projets menés par la Ville de Blanquefort, mais aussi avec les services techniques qui n'ont pas ménagé pas leurs efforts

lors de l'élaboration du dossier d'Ad'AP et qui, à l'occasion de cette séance de Conseil municipal, sont vivement remerciés. Plusieurs projets ont été réalisés, par exemple le dépôt de l'Ad'AP qui, d'ailleurs, vient d'être entièrement accepté par les services de l'État. D'autres sont en cours ou devront être renouvelés, notamment la sensibilisation des jeunes et autres publics au handicap, opération qui a été couronnée de succès.

Conformément à la loi de 2005, le présent rapport annuel sera transmis aux représentants de l'État, à ceux de l'État dans le Département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables de bâtiments, installations et lieux de travail concernés. Ce même rapport avait été préalablement présenté, pour validation, aux membres de la Commission lors de la séance plénière du 7 janvier 2016.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2015, émis par la Commission communale pour l'accessibilité.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Patricia DUREAU relaie le témoignage d'un certain nombre de commerçants ayant déposé leur dossier d'Ad'AP, notamment en vue de l'aménagement de rampes d'accès dans leur magasin et à titre d'intention, ce directement à la Préfecture. Dans ce cas, il apparaît que la Mairie n'en est pas informée. En outre, leur demande s'est soldée par un avis négatif de la Préfecture, faute de devis présenté et en raison du projet insuffisamment concret. Or, ces derniers ont argué de l'impossibilité de présenter de tels éléments, tant que les travaux de voirie ne sont pas achevés et que, par conséquent, il est impossible de connaître le niveau du trottoir par rapport au seuil de la porte d'accès au commerce.

- Danièle LALEMANT reconnaît l'importance du problème posé, compte tenu des travaux prévus en centre-ville. Cependant, des agents de la Commune étant allés à la rencontre de tous les commerçants, il aurait été possible, pour ces derniers, de se rapprocher des services municipaux.

- Véronique FERREIRA rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie, du fait de sa compétence en la matière, avait organisé une réunion avec l'ensemble des commerçants et leur avait expliqué le principe de l'Ad'AP, disposition qui doit être appliquée par tout établissement, qu'il soit public ou privé. Madame le Maire comprend que Patricia DUREAU, à travers sa question, évoque en réalité les cotes et les seuils. Or, la Mairie ne pouvait pas apporter une réponse à ce sujet, alors que les travaux avaient été décalés. Dans ce contexte, la CCI avait effectivement conseillé de constituer un groupe de travail, par l'intermédiaire de la Mairie qui, elle-même, était censée revenir vers la CCI pour qu'elle veille à la rédaction du dossier et qu'elle apporte l'aide dont la plupart des commerçants peuvent avoir besoin.

Véronique FERREIRA explique que Bordeaux Métropole est avisée de la durée des travaux de voirie à venir. Elle ajoute qu'un commerçant qui, de façon isolée, envoie à la Préfecture un dossier d'intention s'expose nécessairement à un refus. En effet, la Préfecture n'a pas la possibilité de replacer ce dossier dans le contexte correspondant, en l'occurrence celui des travaux et de la démarche effectuée par la CCI en amont. En outre,

la Préfecture ne saurait valider un dossier d'intention, étant donné que le principe même de l'AD'AP résulte de la volonté de mettre un terme aux seules intentions. Il s'agit au contraire d'encourager les engagements précis et datés. C'est pourquoi certains commerçants, en particulier ceux qui sont installés au centre-ville, précisément aux endroits où seront faits des travaux de voirie, qu'ils aient adhéré à la démarche ou non, se sont vus refuser leur dossier.

- Patricia DUREAU affirme comprendre cette explication, mais craint qu'il n'en soit pas de même pour tous les commerçants de centre-ville, même si un représentant de la CCI s'est déplacé dans tous ces magasins. Cela dit, cette dernière rappelle que ces commerçants avaient reçu de la Préfecture un dossier et qu'ils l'ont renvoyé à cette même institution. Patricia DUREAU en déduit une incompréhension entre la CCI, la Préfecture et les commerçants. Par conséquent, elle suggère d'organiser une réunion au cours de laquelle des informations fiables pourraient être données ou, éventuellement, de rédiger une note d'information à l'attention des commerçants. Cette dernière propose de remettre la liste de ceux qui lui ont fait part de leurs difficultés.

- Véronique FERREIRA fait allusion aux différentes réunions d'information qui avaient déjà été organisées.

- Francis JOVER le confirme, tout en exprimant son étonnement par rapport à ces difficultés dont il n'a pas été directement avisé. Cela étant, il explique que la véritable difficulté que rencontrent les commerçants porte sur le seuil de leur magasin par rapport au niveau de la voirie, tant que rien n'est précisément défini. Il estime donc que la solution la plus sécurisante, pour chacun d'eux, consiste à présenter un devis sur la base de ce qui est constaté en l'état actuel. Dès lors, le coût ne pourra ensuite être qu'inférieur à cette première estimation, compte tenu des aménagements qui auront été réalisés. Francis JOVER s'engage à donner ce conseil aux commerçants concernés.

- Patricia DUREAU indique qu'elle communiquera les noms de ces commerçants à Francis JOVER.

Par ailleurs, elle évoque le réaménagement en cours des anciens bâtiments communaux en vue de leur accès au public. Elle s'interroge quant aux constructions récentes telles que la Médiathèque, arguant que, malgré la rampe d'accès, une personne handicapée en fauteuil roulant ne peut pas y entrer. Patricia DUREAU souligne que l'architecte était censé connaître les normes en vigueur et souhaite obtenir des précisions à propos de la responsabilité éventuelle de ce dernier ou d'un autre acteur, ainsi que sur le coût que représenterait une réfection. En outre, elle demande pourquoi ce défaut n'a pas été signalé après la visite de la Commission en charge de la sécurité.

- Pierre LABORDE ne partage pas l'avis de Patricia DUREAU quant au manque d'information dont souffriraient les commerçants ou artisans. Il rappelle que, presque quotidiennement, certains d'entre eux envoient aux services techniques leur agenda, comme ils y ont été invités. Ces agendas sont ensuite transmis tels quels à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) par la Municipalité qui n'émet aucun avis et qui, ainsi, joue simplement le rôle de boîte aux lettres.

Par ailleurs, Pierre LABORDE informe l'assemblée que l'agenda municipal a été validé en date du 4 février par la DDTM. Compte tenu de cet avis favorable, chacun doit pouvoir être rassuré à l'échelle de la Commune.

S'agissant de la Médiathèque, ce dernier confirme que la Commission en charge de la sécurité s'est rendue sur place. Il ajoute que la rampe d'accès n'est que provisoire, étant donné que l'équipement définitif ne sera installé que lorsque les travaux de voirie autour de la Médiathèque seront effectifs. Pierre LABORDE souligne d'ailleurs que le représentant de la DDTM n'a formulé aucune réserve quant à l'accès. S'il reconnaît le problème spécifique de l'ouverture de la porte par rapport aux personnes en fauteuil roulant, il explique que ni l'accès proprement dit, ni l'entrée à l'intérieur du bâtiment ne sont problématiques. Simplement, une aide est actuellement nécessaire.

- Patricia DUREAU en convient.

- À cet égard, Véronique FERREIRA atteste que l'établissement des Colonnes est aujourd'hui tout à fait aux normes, de sorte que la responsabilité de l'architecte ne saurait être mise en cause. Elle précise toutefois que ces mêmes normes peuvent, dans certains cas, paraître surprenantes et que la Municipalité n'en est pas à l'origine.

Madame le Maire tient à saluer les membres de la Commission d'accessibilité, élus ou non, pour le travail qu'ils réalisent sur le terrain, en plus de l'examen des dossiers. De fait, il importe qu'ils se déplacent et qu'ils ne se contentent pas d'une approche théorique. Cette dernière ajoute que la Commission, qui s'était fortement mobilisée dans la perspective de la mise à niveau, attend avec impatience que les travaux de voirie soient terminés dans le centre-ville, de manière à ce que tous les administrés, valides et non valides, puissent circuler avec l'aisance requise.

L'assemblée prend acte de l'affaire n°16-002.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-003 : PUBLICATION DE LA LISTE ANNUELLE DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LA VILLE

La liste de ces marchés publics est classée selon trois catégories d'achats : travaux, fournitures et services, ainsi que par montants.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✓ de prendre acte de l'affaire n° 16-003.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

L'assemblée prend acte de l'affaire n° 16-003.

Affaire n° 16-004 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

La présentation de la situation financière de la Ville, ainsi que le débat qui suivra, permettront d'éclairer les choix de l'assemblée lors du vote du budget 2016. Ces orientations sont construites à partir des instructions inhérentes à la loi NOTRe. En outre, le présent rapport apporte des compléments d'information relatifs à la politique RH et à la gestion de la dette.

Le contexte économique est marqué par une croissance faible, elle-même peu propice au recul du chômage. Par ailleurs, pour les collectivités locales, l'exercice 2015 s'est révélé peu aisé en termes de finances, caractérisé par une augmentation des impôts, ainsi que par une baisse de l'épargne brute et des investissements en diminution. Ces tendances sont bien sûr peu favorables aux entreprises et à la croissance. Toutefois, d'une façon générale, force est de constater les efforts qui sont fournis par les collectivités afin de ralentir la progression des dépenses de fonctionnement.

Le fait marquant des finances 2015, impactant l'année 2016 de façon négative, en particulier les recettes de fonctionnement, est la baisse des dotations. En lien notamment avec la loi de finances 2016, en effet, la péréquation minore la dotation par rapport à l'année précédente. De plus, la dotation de solidarité métropolitaine (ancienne dotation de solidarité communautaire), du fait de l'adoption du PFF (Pacte Financier et Fiscal) de solidarité de la Métropole, minore la dotation de 35 000 euros. A priori, cette baisse sera poursuivie au cours des années à venir.

Il n'est pas prévu de rehausser la part communale des impôts locaux. Pour autant, du fait de la loi de finances, les valeurs locatives augmentent d'1 % et sont susceptibles d'apporter à la Ville un gain fiscal. Il pourrait s'ajouter une évolution sur les bases du foncier bâti par rapport aux taxes d'habitation qu'il est possible de corréliser avec les années précédentes. Cependant, ces gains attendus seront quelque peu atténués par la baisse des allocations compensatrices, par l'État, au titre des exonérations.

Les autres recettes seront stables, à l'exception de la perte de celles qui étaient perçues avant la vente des appartements de la résidence Cimbats. Par ailleurs, en ce qui concerne les services proposés à la population, la Ville de Blanquefort poursuivra une politique tarifaire modérée.

En outre, un important transfert de charges vers Bordeaux Métropole prendra effet dès l'année 2016, de sorte que l'attribution de compensations à la Commune baissera d'1,8 million d'euros. Faisant preuve de pédagogie, Madame le Maire avait déjà eu l'occasion de préciser que cette opération serait neutre pour les finances de la Ville. En effet, les recettes qui n'étaient plus perçues étaient compensées par des charges qui n'étaient plus supportées.

Pour autant, l'objectif consiste à préserver un équilibre financier grâce auquel il reste possible d'honorer les valeurs mises en avant par l'équipe municipale et les engagements pris. Autrement dit, pour que le fonctionnement de la Ville reste aussi efficient que possible et pour qu'il fasse encore bon vivre à Blanquefort, il convient d'éviter tout impact négatif qui serait subi par la population. En pratique, la Commune se trouve dans l'obligation de faire des économies sur les charges courantes de fonctionnement, à raison de 7 % entre le budget primitif de l'année 2015 et celui de 2016, hors dépenses contraintes

telles que les assurances, sans pour autant dégrader les services rendus à la population. En dépit de cette obligation, la Municipalité a fait le choix de présenter, parmi les présentes orientations, le maintien des subventions et du maillage associatif. Par conséquent, il est proposé de geler la baisse de l'enveloppe qui avait été effective en 2015.

Dans le domaine de la culture, il est proposé une aide complémentaire allouée au cinéma, de manière à ce que cet établissement puisse continuer d'exister. De la même manière, il est décidé de poursuivre le renforcement de l'action sociale, conformément aux convictions soutenues de la majorité. Ainsi, la politique en direction des seniors, dans le cadre du CCAS, est accrue, notamment à travers la réhabilitation d'un certain nombre de logements de la RPA (Résidence pour Personnes Âgées). En outre, l'atelier de cuisine nomade sera pérennisé. Dans le cadre de la renégociation des intérêts de la dette, un effort est proposé afin de dégager des économies en matière de dépenses de fonctionnement, dont le montant est évalué à 225 000 euros, lissé sur six ou sept ans au regard des deux crédits dont les contrats respectifs ont été révisés.

S'agissant de la masse salariale, qui occupe une large part dans la section de fonctionnement, la prudence est de mise, cette année encore. De fait, la hausse sera strictement limitée à 2,5 % et liée aux évolutions structurelles et mécaniques. Pour y parvenir, il convient de veiller à ce que la politique des ressources humaines soit efficace et d'accompagner encore la maîtrise des dépenses de personnel par une gestion concertée et mesurée, tout en étant efficiente.

Au-delà de l'impact de la métropolisation, c'est-à-dire du transfert de 35 agents vers Bordeaux Métropole, force est de constater la décroissance des effectifs, qui a commencé en 2015 et même auparavant. Cette diminution sera conduite de façon stricte, de sorte qu'elle n'interviendra que lorsque la question des remplacements sera posée par rapport à des départs, par exemple en retraite. Pour ce faire, la Municipalité continuera d'évaluer finement l'opportunité de remplacer ou non l'agent ayant laissé un poste vacant, par rapport au double objectif de réflexion sur l'organisation et d'optimisation des moyens. Dans cet état d'esprit, parallèlement, la Ville s'attache à résorber l'emploi précaire, de sorte que des postes sont pérennisés chaque année et que des agents contractuels deviennent fonctionnaires territoriaux.

Enfin, du point de vue du fonctionnement, l'action menée en 2015 sera prolongée en 2016. Par rapport au dernier compte administratif, la masse salariale évoluera à raison d'1,38 %.

S'agissant de la section d'investissement, l'enveloppe proposée au titre de l'année 2016 s'élève à 3,7 millions d'euros. Pour la première fois, comme ce sera certainement le cas pour les années suivantes, il est question de voter une section en suréquilibre, compte tenu du gain financier qui découlera de la vente par la Ville de ses parts de la SEMI (Société d'Économie Mixte Immobilière), soit un montant évalué à 18,3 millions d'euros. En outre, la Commune n'aura pas recours à de nouveaux emprunts, ce jusqu'à la fin du présent mandat.

Parmi les projets structurants, il est prévu de poursuivre le réaménagement du centre-ville et de finaliser la réhabilitation de La Vacherie, ainsi que de lancer les maîtrises d'œuvre relatives à l'école du Bourg, aux vestiaires du stade de Breillan, aux salles d'intérêt collectif et au stade nautique. Dans le cadre de l'Ad'AP, la première tranche des travaux est programmée. Il en sera de même pour l'entretien du patrimoine bâti de la Ville, comme tous les ans, mais aussi pour les investissements dont dépend la bonne marche des services.

Pour assurer l'entretien du patrimoine blanquefortais, des engagements pluriannuels sont proposés au Conseil municipal, se traduisant par la création de trois nouvelles autorisations de programme, respectivement pour la reconstruction de l'école du Bourg, dont le coût est évalué à 5,5 millions d'euros, ainsi que pour des travaux dans les écoles et équipements sportifs. La dernière AP est encore actuellement en phasage, c'est-à-dire que les services identifient actuellement les typologies dans l'objectif d'affiner le calibrage des montants qui seront proposés.

Par ailleurs, la section d'investissement comporte un volet consacré à la gestion de la dette, laquelle peut être considérée comme étant active. La courbe de la dette sera donc descendante jusqu'en 2020, et même au-delà. L'endettement de la Ville reste à un niveau faible, nettement en-deçà de la moyenne dans la même strate de population. C'est un point positif qui s'ajoute à la décision de ne pas contracter de nouvel emprunt jusqu'à la fin de l'actuel mandat.

Les orientations budgétaires de l'année 2016 sont ainsi basées sur des hypothèses volontairement raisonnables, placées sous le signe d'un projet. Il s'agit de préserver les équilibres financiers de la Ville, de manière à garantir l'autofinancement et les actions d'investissement à court et moyen termes, tout en maintenant un niveau élevé de prestations par les différents services, en particulier dans les domaines de la culture et du sport. La Municipalité souhaite également renforcer son action sociale et toutes les interventions qui font écho aux valeurs qu'elle défend. Par conséquent, c'est une politique d'investissement large et ambitieuse qui est présentée ici, toutefois dans un état d'esprit mesuré et raisonnable, de telle sorte que le projet est construit sur une prospective rigoureuse.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2016.

- oOo -

Après avoir rappelé que les orientations budgétaires n'appelaient pas de vote, contrairement à la prochaine présentation du budget proprement dit, Madame le Maire ouvre le débat.

- Jacques PADIE évoque la forte mobilisation de l'Association des Maires de France et, en dépit de celle-ci, la rigueur qui marquera les budgets 2016 dans la plupart des collectivités territoriales. En effet, selon l'observatoire des finances locales, la diminution de la dotation globale de fonctionnement entraînera une forte régression en matière d'investissements, donc une baisse de la croissance en France, à raison de 0,5 % en moins. Cette conjoncture ne restera pas sans conséquence sur l'emploi, ni sur l'ensemble de la société française qui en souffre déjà. Si cette situation perdurait, les élus locaux, notamment à Blanquefort, devraient arbitrer des choix régressifs et s'y résoudre, la mort dans l'âme.

Jacques PADIE rappelle que l'action des collectivités en général, et celles des communes en particulier, se traduisent par de nombreux services publics de proximité. Elles sont garantes de la solidarité et de l'égalité entre les citoyens. Ce dernier souligne que les élus doivent veiller à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin. Aujourd'hui, telle est leur responsabilité, afin que personne ne puisse s'étonner demain du désarroi de ceux qui pourraient ne plus croire en les institutions.

- Luc SIBRAC fait référence aux textes qui avaient été remis en Commission réunie, à propos de la situation économique de la France, en particulier l'article selon lequel la croissance était assurée en 2016 et la progression du chômage serait nettement atténuée. Il note que le discours de Sylvie CÉSARD-BRUNET est devenu, entre-temps, moins optimiste et, par conséquent, modifie l'appréciation qu'il avait alors exprimée. En effet, Luc SIBRAC met en exergue le bilan plutôt médiocre de l'année 2015 et explique que, pour 2016, les inquiétudes sont malheureusement justifiées quant à l'évolution du chômage en France. En outre, ce dernier observe que la tendance nationale diffère quelque peu de celle qui apparaît dans les pays européens voisins, lesquels semblent avoir pris des mesures plus radicales et courageuses. Il en résulte un contexte économique plus favorable qu'en France.

S'agissant des finances locales, Luc SIBRAC ne partage pas l'analyse de Jacques PADIE. En particulier, il prévoit que la baisse des dotations, initiée en 2015, sera poursuivie de façon inéluctable et nécessaire. Il convient que cette régression soit regrettable et préjudiciable à l'échelon des Communes, mais qu'elle obligera les collectivités locales à optimiser leurs dépenses et à se concentrer sur les aspects qu'elles considéreront comme étant indispensables, ce en fonction de leurs priorités respectives. Au contraire sans doute de Jacques PADIE, Luc SIBRAC considère la baisse des dotations comme un mal nécessaire, au regard des finances de l'État qui n'est plus en mesure d'y faire face. Il note cependant que la brutalité avec laquelle cette baisse est appliquée constitue une véritable difficulté pour les collectivités.

Ce dernier souligne que, au cours des deux années à venir, Blanquefort sera confrontée à la diminution de ces dotations. Pour autant, il met en avant la situation particulière de la Ville, liée à la recette exceptionnelle d'investissement. Même s'il convient de dissocier les sections d'investissement et de fonctionnement, cette recette de 18,3 millions d'euros, découlant des ventes des parts de la SEMI, n'en constitue pas moins une bouffée d'oxygène rassurante pour la Commune.

S'agissant de la fiscalité locale, Luc SIBRAC prend note de la stabilité qui est annoncée par la majorité pour les quatre années à venir. Toutefois, il regrette que la présentation omette de rappeler la hausse de 6 % qui avait été appliquée en 2015. Il suppose que la majorité a estimé que ce qui avait été pris n'était plus à prendre. Or, le groupe d'opposition n'est pas persuadé que cette augmentation fiscale était indispensable à l'équilibre budgétaire de 2015.

Concernant les associations, Luc SIBRAC avait cru comprendre, au regard de ce qui avait été annoncé à la Commission réunie, que les subventions étaient renouvelées, et non réduites. Il remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET d'avoir indiqué avec honnêteté qu'elles avaient été revues à la baisse en 2015.

Au chapitre des ressources humaines, Luc SIBRAC remarque la baisse des effectifs qui n'est significative que du fait de la mutualisation de certains services au sein de Bordeaux Métropole. Il constate l'augmentation qui est prévue pour 2016, soit 2,5 % de la masse salariale au maximum, contre seulement 1,38 % en 2015. Ce dernier s'étonne donc de cette progression et demande si l'éventuelle augmentation du point d'indice est intégrée à cette estimation de 2,5 %. À défaut, il suggère de n'avoir pour objectif qu'une hausse d'1,38 % comme précédemment.

Par ailleurs, puisqu'il est fait mention de l'incidence de la suppression du jour de carence, Luc SIBRAC estime que cette décision constitue une grave erreur. Il souhaite obtenir des

précisions sur le montant et l'incidence, pour la Commune de Blanquefort et pour les deux dernières années, de ce changement.

En ce qui concerne le refinancement des prêts, Monsieur SIBRAC se félicite du gain ainsi procuré, aujourd'hui estimé à 225 000 euros. En revanche, il déplore que ne soient pas indiqués les intérêts qui pourraient découler du placement de tout ou partie des 18,5 millions d'euros issus de la prochaine cession des parts de la SEMI.

Enfin, par rapport aux programmes et autorisations 2016, l'opposition se dit tout à fait favorable à la reconstruction de l'école du Bourg, ainsi qu'à la réfection des vestiaires du stade Breillan et du toit du club de tennis, travaux qu'elle avait réclamés à plusieurs reprises. En revanche, Luc SIBRAC s'étonne qu'il ne soit rien prévu pour la rénovation du Château de Fongravey, alors qu'il en avait été question lors des vœux de début d'année prononcés par Madame le Maire, ni sur la préservation urgente et nécessaire de plusieurs bâtisses symboliques de la Commune, en particulier de la maison « Rabiller », sise rue du Maréchal Leclerc. Ce dernier craint qu'elle ne soit pas plus entretenue que la maison Lacaze et que, finalement, il lui soit réservé le même sort. Il voudrait donc connaître les intentions de la Municipalité à ce sujet, tant pour la maison que pour la parcelle.

- Pierre LABORDE ne partage pas tous les points de vue exposés par Luc SIBRAC. Il considère au contraire que l'importance du programme, en particulier en ce qui concerne l'entretien du patrimoine communal, est considérable. Ainsi, un certain nombre de bâtisses, celles qui ne sont pas abandonnées, mais qui affichent quelque retard par rapport à d'autres, seront probablement sauvées. Des nouveaux matériaux et process seront utilisés pour que l'effet des travaux d'entretien et de rénovation soit de plus longue durée.

Ce dernier évoque les quatre autorisations de programmes qui ont déjà été présentées, ainsi que les nouvelles qui porteront notamment sur l'école du Bourg dont la réfection s'avère nécessaire. Il précise toutefois qu'il ne s'agira pas, en 2016, d'une reconstruction, étant donné que le montant de 5,5 millions d'euros sera utilisé dans le cadre d'un programme à plus long terme. S'ajoutent l'entretien, la rénovation et la réhabilitation de différents équipements sportifs.

Concernant l'optimisation de l'utilisation des ressources, Pierre LABORDE confirme le choix consistant en priorité à maintenir les services offerts à la population. Cela justifie une légère augmentation de la masse salariale, limitée à 2,3 %, sans qu'il ne soit certain que ce taux maximal soit réellement atteint. La préservation du niveau actuel et de la qualité des services publics à Blanquefort est le point le plus important aux yeux de la majorité.

- Brigitte GUYONNAUD aborde les budgets du CCAS et de l'action sociale. Elle indique que Madame le Maire et elle-même ont participé, le vendredi 5 février 2016, à la réunion départementale des CCAS, et qu'elles ont alors rappelé que l'action sociale concernait toute la population sans exception, et non pas seulement les personnes en difficulté. De fait, le vieillissement tend à lisser l'action sociale, étant donné que les individus se trouvent alors à égalité face aux difficultés de la vie. En pratique, le maintien à domicile représente un coût social qui n'est pas négligeable et, pour la Municipalité de Blanquefort, une tendance lourde à laquelle la majorité accorde la plus grande attention.

En outre, les actions collectives qui sont menées par le CCAS depuis les années précédentes sont poursuivies à budget constant et, de surcroît, optimisées conformément à la commande qui a été exprimée vis-à-vis des salariés du centre d'action sociale. Brigitte GUYONNAUD souligne le caractère contraint du budget et, au nom du Conseil

municipal dans son ensemble, remercie toute l'équipe qui, chaque jour, se mobilise malgré les difficultés afin de prendre en charge, de manière équitable et solidaire, toutes les personnes qui en ont besoin. Somme toute, l'engagement humain qui est considérable et qui ne saurait être quantifié compense les dépenses nécessairement pondérées.

- Jean-Louis ALBENTOSA se dit surpris par la situation inédite de la Commune qui, prochainement, disposera de moyens financiers tels qu'elle n'en avait jamais perçus. Il estime par conséquent que ce débat d'orientations budgétaires manque d'envergure et de grandeur. Ce dernier rejoint l'intervention de Jacques PADIE, soulignant que la baisse des investissements publics implique la diminution de la croissance, soit 0,5 % en moins. Or, pour stabiliser le chômage en France, la croissance doit pouvoir atteindre 1,5 %, alors qu'elle n'est que d'environ 1 % actuellement.

C'est pourquoi Jean-Louis ALBENTOSA estime que le choix opéré par la majorité revient à aggraver la conjoncture et le manque de croissance, du fait de la restriction du budget public. S'il convient que la situation est contrainte à l'échelon national, ce dernier considère qu'il pourrait en être autrement pour la Commune. Il s'attendait au contraire à un signal fort et à des projets de taille, de manière à permettre à la population de profiter de cet apport financier exceptionnel, tant dans le domaine social que dans le sport ou la culture, par exemple. Compte tenu de la vente de la SEMI, qui fait partie du patrimoine des Blanquefortais, et de la situation communale satisfaisante, ce serait à ses yeux un juste retour des choses.

- Patrick BLANC explique que la critique selon laquelle la politique ici présentée manquerait d'envergure pourrait concerner le budget de l'année 2016, mais non les orientations budgétaires dont il est question. Par exemple, la réfection du château de Fongravey relève de programmes pour les années à venir, jusqu'en 2018, donc de budgets futurs. Patrick BLANC rappelle en effet que les opérations qui sont inscrites au budget le sont précisément pour être réalisées. Par conséquent, les projets les plus importants, similaires à ceux de La Vacherie et de l'école du Bourg, ne peuvent être mis en œuvre que dans un délai souhaité de deux à quatre ans, c'est-à-dire à travers des programmes pluriannuels d'investissement. Ce sont donc des projets à plus long terme.

- Sur le volet des ressources humaines, Sylvie CÉSARD-BRUNET considère que la Commune peut faire le choix d'être raisonnable, tout en étant volontaire. Au vu de la prospective et des informations disponibles, il est possible d'évaluer une hausse maximale de 2,5 % de la masse salariale. Selon cette dernière, il est infondé d'accuser la majorité de se prélasser dans ce qui semblerait un confort. Au contraire, il a été proposé et il sera à nouveau proposé, dans le cadre du compte administratif, une évolution d'1,38 %. Autrement dit, la majorité n'a pas l'intention d'atteindre le taux de 2,5 % mais, plutôt, d'optimiser autant que possible les efforts possibles. Cela étant dit, il n'est pas question de lancer des annonces qui seraient intenables.

S'agissant du jour de carence, Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que la Commission réunie, qui est convoquée deux semaines avant le Conseil municipal, et de laquelle Luc SIBRAC participe, avait déjà permis de répondre à la question posée.

- Luc SIBRAC explique qu'il n'a aucunement voulu aggraver les élus de la majorité et précise qu'il est en accord sur certains points. En revanche, il a souhaité soulever quelques questions. En outre, par rapport aux échanges qui peuvent avoir lieu au sein de la Commission réunie, ce dernier rappelle qu'il n'est pas un spécialiste du volet financier et que, de plus, la séance ne dure qu'une demi-heure. Luc SIBRAC prie donc l'assemblée de bien vouloir tenir compte de son éventuel manque de connaissance au plan technique,

sachant qu'il a vu apparaître la thématique du jour de carence en reprenant les différents sujets qui ont été mentionnés dans le cadre de la Commission réunie, alors qu'il avait éprouvé le besoin de prendre du recul par rapport aux échanges en temps réel. Ce dernier invite donc Sylvie CÉSARD-BRUNET à lui apporter la réponse attendue dans les prochains jours, en particulier si cette journée de carence porte à conséquence sur la hausse de la masse salariale.

En outre, Luc SIBRAC affirme qu'il n'a formulé aucun reproche à propos du château de Fongravey et qu'il s'est contenté d'interroger la majorité. Il rappelle que Madame le Maire avait indiqué, tant aux élus qu'aux agents et aux forces vives de la Commune, que ce site serait rénové. Luc SIBRAC a donc pris note que le chantier ne serait pas lancé en 2016. Il annonce par ailleurs que, lorsque le jour sera venu, l'opposition appuiera le projet.

Enfin, ce dernier fait référence au procès-verbal de la séance de Conseil municipal qui s'était déroulée en septembre 2014 et durant laquelle l'avenir de la maison Lacaze avait été discuté. Il reprend les propos tenus par Pierre LABORDE, ce dernier ayant alors fait allusion au site de Cambon qui était en ruines et que l'ancienne majorité n'avait pas réussi à préserver, ainsi qu'au château Dillon. Luc SIBRAC se souvient que Pierre LABORDE a expliqué qu'il fallait anticiper les mesures à prendre, de manière à éviter les écueils de ce type et les situations aussi inéluctables que celle de la maison Lacaze. C'est dans cet état d'esprit que Luc SIBRAC a rappelé que la maison « Rabiller », par le biais de la CUB, appartient à la Commune et qu'elle est fortement endommagée. Il souhaitait donc obtenir des précisions sur ce qui était envisagé par la majorité pour y remédier.

- En conclusion, Véronique FERREIRA souhaite répondre aux différentes interventions ci-dessus et, ainsi, donner tout son sens au mot « débat », notamment lorsqu'il porte sur les orientations budgétaires. Elle souligne que certaines remarques, de part et d'autre, ont été fort intéressantes. Cela dit, Madame le Maire souhaite replacer dans leur contexte les orientations budgétaires ici présentées.

Elle reconnaît le caractère exceptionnel du budget qui sera voté par le Conseil municipal en avril 2016, lequel sera en suréquilibre pour la première fois. Autrement dit, les recettes d'investissement seront supérieures aux dépenses d'investissement, étant donné que la Ville recevra la somme de 18 millions d'euros en 2016 et qu'elle ne les dépensera pas. Véronique FERREIRA informe toutefois l'assemblée que la Commune, à l'instar de toute collectivité territoriale, n'a pas le droit de placer un tel montant et que, par conséquent, il est infondé d'espérer des intérêts. En outre, cette dernière rappelle qu'il serait hors de propos de confondre cette recette d'investissement avec la section de fonctionnement sur laquelle repose la vie quotidienne de la Mairie. En effet, il s'agit de deux budgets tout à fait distincts.

Véronique FERREIRA exprime son étonnement après avoir entendu des critiques sur le prétendu « manque de souffle » des orientations ici présentées. À cet égard, elle confirme le projet de réfection de l'école du Bourg, moyennant un coût d'1,5 million d'euros, ainsi que deux nouvelles propositions d'autorisations de programmes, notamment en vue de travaux dont bénéficieront toutes les écoles de Blanquefort, hormis celle du Bourg. Cette dernière rappelle que le patrimoine communal représente 80 bâtiments, soit une charge extrêmement importante par rapport à la taille de la Ville, en particulier par rapport aux difficultés que pose l'entretien. Or, parmi les objectifs de l'actuel mandat et comme annoncé à plusieurs reprises, il s'agit de se pencher sur cette thématique de l'entretien.

L'autre nouvelle autorisation de programme concernera plusieurs équipements sportifs, hormis la piscine dont il sera également question. Avec les travaux dont bénéficieront les

écoles, ces opérations constituent, selon Madame le Maire, le fondement souhaitable des investissements d'une Ville.

Véronique FERREIRA précise que, outre ce qui est annoncé au titre de l'année 2016, il serait regrettable de se focaliser, avec des œillères, sur le souci d'équilibrer le budget de 2015 et de ne modifier en rien les recettes de fonctionnement, au prétexte d'attendre de savoir ce qui serait possible ou non en 2016, puis en 2017, etc. Au contraire, cette dernière estime que tout budget doit être bâti sur la base d'une véritable prospective financière, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette dernière estime ainsi avoir répondu à l'interpellation d'un élu qui a cru utile d'évoquer la seule augmentation fiscale pratiquée en l'espace de vingt ans, à Blanquefort. Elle ajoute que cette hausse permet justement de maintenir le fonctionnement et de préserver les services publics. Madame le Maire considère qu'il ne serait pas justifié de confronter cette recette exceptionnelle à la qualité du service offert aux administrés blanquefortais, laquelle relève du budget de fonctionnement.

Par conséquent, le budget d'investissement qui, en 2016, sera en suréquilibre, permettra de financer, d'année en année, les investissements du mandat, en particulier pour l'école du Bourg. S'agissant de la piscine et des équipements sportifs, la Commune va recourir en 2016 à un programmiste afin de poser un diagnostic et de réfléchir à différents scénarios, à partir desquels il sera possible d'évoluer. S'agissant des autres besoins, par exemple pour le château de Fongravey, Madame le Maire rappelle que toutes les opérations ne sauraient être conduites en même temps, ne fût-ce que parce qu'il faudrait alors doubler l'effectif communal qui est en charge des marchés publics, ainsi que les équipes techniques. Dans ce cas, la politique en ressources humaines ne serait pas respectée.

Véronique FERREIRA indique que la recette exceptionnelle découlant de la cession de la SEMI permettra à la Commune de tenir les engagements pris pour l'ensemble du mandat en cours, en l'occurrence pour l'entretien et la rénovation totale des lieux emblématiques du patrimoine blanquefortais, ainsi que des écoles et du château de Fongravey, entre autres exemples. De plus, il s'agira de concrétiser le programme d'accessibilité dont le coût sera colossal.

Parallèlement à ces ambitions, il serait souhaitable, autant que possible, de ne pas recourir aux emprunts. En effet, la Ville de Blanquefort doit faire face à la baisse de ses recettes, notamment de la dotation globale de fonctionnement. Cette diminution des moyens est une réalité et, qu'elle soit approuvée ou non, Madame le Maire souligne qu'il faut s'y adapter. Cela étant, cette dernière rappelle que, depuis déjà plusieurs années, les services communaux fournissent des efforts importants afin de réduire les charges de fonctionnement (compte 011). Cette dernière explique que les charges de personnel ne peuvent pas être diminuées outre mesure, étant donné qu'elles sont liées aux fonctionnaires qui, par définition, garantissent les services rendus à la population. Il n'empêche que, compte tenu des efforts considérables qui sont accomplis, Véronique FERREIRA rend hommage aux agents qui rendent possible l'équilibre budgétaire, non seulement en 2016, mais aussi au cours des années précédentes. Elle rappelle qu'un budget est toujours élaboré à partir des exercices antérieurs.

Pour cette dernière, en dépit de cette baisse effective des recettes, le pari vise à maintenir le service public en l'état actuel, tout en réussissant à optimiser ces recettes. Elle met en exergue la tarification municipale telle qu'elle est pratiquée à Blanquefort et qui supporterait aisément la comparaison avec des grilles appliquées dans d'autres Communes

en fonction du quotient familial. De fait, la redistribution est effective pour toutes les familles de Blanquefort qui bénéficient de cette tarification municipale avantageuse.

Véronique FERREIRA explique que, grâce à l'effort consenti par rapport aux baisses de recettes, l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses) de la Ville pourra diminuer. Elle rappelle que cette épargne brute permet de financer les investissements et que, si les élus n'anticipaient pas les années à venir, jusqu'en 2020 et même au-delà, la Commune manquerait ensuite de marges de manœuvre. En l'occurrence, pour l'année 2016, la majorité s'efforce de dissocier le budget pluriannuel de fonctionnement (notamment au regard des ressources humaines) et le budget d'investissement. Ainsi, en plus du lancement des grands projets d'investissement qui est annoncé pour 2016, l'accent en fonctionnement est mis dans l'action sociale, ainsi que dans la dynamique culturelle, avec un soutien financier supplémentaire qui sera dédié dès cette année au cinéma.

S'ajoute le maintien de la qualité des services publics et, à cet égard, Madame le Maire rend hommage aux associations. Elle fait état du montant par habitant qui leur est accordé, chaque année, par la Ville et qui s'avère deux fois supérieur à la moyenne des subventions directes qui sont versées par les Communes de la même strate. Véronique FERREIRA exprime sa fierté quant à la richesse de la vie associative à Blanquefort et le maillage très précieux qui est ainsi encouragé.

Madame le Maire indique que le présent débat pourra être approfondi lorsque le budget sera débattu, c'est-à-dire lors de la prochaine séance de Conseil municipal, prévue en avril 2016.

L'assemblée prend acte de l'affaire n° 16-004.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-005 : CONSTITUTION DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA VILLE DE BLANQUEFORT : ELECTION DES MEMBRES

Dans la perspective de tout projet important, dont le montant évalué atteint plus de 209 000 euros, il est obligatoire de constituer un jury de maîtrise d'œuvre. Ce jury interviendra donc dorénavant pour tous les projets d'envergure et, en premier lieu, pour la réfection de l'école du Bourg.

Pour ce faire, une double liste, de cinq titulaires et cinq suppléants, est proposée à l'assemblée comme suit :

- ✓ en tant que titulaires, Pierre Laborde, Jean-Claude Marsault, Isabelle Maillé, Danièle Lalemant et Luc Sibrac ;
- ✓ en tant que suppléants, Mélanie Benard, Matthias Swierzewski, Philippe Gallès, Francis Jover, Valérie Carpentier.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, qui siègeront au sein du jury, sous la présidence de Madame le Maire ou de son représentant.

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Louis ALBENTOSA précise que, dans une volonté de simplification administrative, le groupe d'opposition et la majorité se sont accordés pour organiser cette élection de manière collégiale. C'est ainsi que la minorité a proposé Luc Sibrac et Valérie Carpentier, respectivement en tant que titulaire et suppléant, afin qu'ils s'impliquent pleinement au sein du jury.

- Patricia DUREAU annonce qu'elle ne participera pas au vote et que, par conséquent, sa voix sera une abstention. Elle regrette que l'élection soit à la représentation proportionnelle la plus forte, de sorte qu'elle n'a aucune chance d'être membre du jury. Cette dernière aurait souhaité au contraire que, par principe démocratique, l'ensemble des groupes y soit présent. Elle annonce qu'elle sera d'autant plus attentive à l'attribution des marchés par le jury, notamment en ce qui concerne l'école du Bourg.

- Véronique FERREIRA rappelle qu'une représentation du Conseil municipal à la proportionnelle découle de la stricte application de la loi.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 32 voix favorables et 1 abstention (P. DUREAU).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 16-006 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

Cette délibération est présentée au sein de tous les Conseils municipaux adhérents de Bordeaux Métropole. La CLETC de la Métropole est en charge de toutes les affaires liées à la métropolisation, et non des mutualisations. Ainsi, cette Commission a statué sur les régularisations de compétences des parkings de Bordeaux, ainsi que sur des missions liées à la propreté, aux espaces verts et au mobilier urbain installé sur voirie. En outre, la CLETC a examiné les estimations financières relatives aux transferts de compétences en matière d'habitat, d'aires de stationnement, de tourisme, d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit aussi des transferts de charge relatifs à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

En d'autres termes, la CLETC est chargée des calculs relatifs aux évaluations de transferts de charges. Pour la Ville de Blanquefort, l'attribution des compensations entraîne une baisse de 910 626 euros, montant qui correspond aux charges transférées par la Commune à la Métropole.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver le rapport de la CLETC en date du 17 novembre 2015 ;
- ✓ d'arrêter le montant des charges transférées à 910 626 euros pour les compétences ci-dessus énoncées ;

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSADE

Affaire n° 16-007 : AVANCE SUR SUBVENTION A L'ADSI TECHNOWEST

L'ADSI Technowest est une association venant en aide aux personnes en recherche d'emploi. Pour permettre à cette structure de faire face à un besoin en trésorerie et lui éviter des difficultés, étant donné que le budget 2016 ne sera voté qu'en avril, soit plus tard que lors des exercices précédents, il est proposé une avance, à raison d'un quart du montant de la subvention versée en 2015.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de verser une avance correspondant à 25 % de la subvention allouée en 2015 à l'ADSI Technowest.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Louis ALBENTOSA profite de cette délibération pour adresser ses remerciements à toutes les personnes qui travaillent dans le cadre de Technowest, afin d'apporter une aide en matière d'insertion, notamment auprès des jeunes de moins de 26 ans qui, nombreux, sont reçus par l'association. Il ajoute que tous ces différents travailleurs sociaux, lesquels œuvrent pour favoriser l'insertion, se trouvent dans une situation à la fois importante et délicate. En effet, ils sont submergés par la masse que représentent aujourd'hui ces jeunes en recherche d'emploi.

Jean-Louis ALBENTOSA constate que, à l'heure actuelle, le chômage ne frappe pas seulement des jeunes sans qualification, mais aussi ceux qui sont titulaires d'un diplôme Bac + 3 ou au-delà et qui, parfois, acceptent une offre d'hôte ou hôtesse de caisse dans un supermarché, ne trouvant aucune autre opportunité à l'issue de leurs études. Ce dernier estime que ce sujet est une préoccupation majeure. Par conséquent, il recommande à la Commune et à la Métropole d'axer leurs réflexions sur la conjoncture en matière d'emploi. En outre, il estime que la subvention versée à l'ADSI Technowest est pleinement justifiée.

- Véronique FERREIRA partage tout à fait cet avis et ces remerciements. Elle salue également la mission locale Technowest qui, plus particulièrement, axe son action en faveur des jeunes, étant entendu que l'ADSI gère l'ensemble des dossiers de recherche

d'emploi, c'est-à-dire pour tous les adultes. Cette dernière rappelle que la qualification de « senior » arrive de plus en plus tôt au cours des carrières, surtout lorsqu'une entreprise propose à l'un d'entre eux un départ.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 16-008 : DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX METROPOLE DANS LE CADRE DU PROJET HERITAGE UEFA

Grâce à cette demande, la Commune de Blanquefort pourrait obtenir une partie du montant qui est versé par l'UEFA (Union Européenne des Associations de Football) à la Métropole. En effet, dans la perspective des compétitions liées à l'Euro 2016, l'UEFA dote les dix villes-hôtes et, à ce titre, Bordeaux Métropole percevra un montant de 2 millions d'euros, l'enveloppe globale s'élevant à 20 millions d'euros. Or, la Métropole a décidé de reverser 1 million d'euros aux Communes membres qui, ainsi, partageront ce montant.

Dans le cadre de l'appel à projets relatif au programme Héritage, la Commune de Blanquefort souhaite réhabiliter les vestiaires du stade Breillan qui en ont grand besoin. Ces équipements pourront ainsi être refaits à neuf et le nouveau bâtiment sera composé de quatre vestiaires, d'un vestiaire dédié aux arbitres, de douches et sanitaires, de locaux techniques et de rangements. À cet effet, un maître d'œuvre sera retenu, sachant que le coût TTC de l'opération ne sera pas supérieur à 300 000 euros et que la subvention sera sollicitée à hauteur de 100 000 euros.

Cet équipement, accessible au plus grand nombre, aux clubs et aux particuliers, sera par conséquent dynamisé.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de valider le projet présenté à Bordeaux Métropole au titre du programme Héritage de l'UEFA Euro 2016 et visant la reconstruction des vestiaires du stade Breillan ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention de 100 000 euros auprès de l'UEFA et à signer tout document y afférent.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC suppose que les vestiaires de Breillan sont généralement affectés au rugby. Dans l'affirmative, il demande s'il n'est pas gênant de solliciter une subvention provenant de l'UEFA qui, par définition, se consacre au football.

- Isabelle MAILLÉ répond que ce stade ne reçoit pas que des rugbymen. En effet, il accueille également des équipes de football gaélique, ainsi que les entraînements des jeunes footballeurs. Par conséquent, il s'agit d'un espace mutualisé, conformément à l'attente qui est formulée à travers l'appel à projets de Bordeaux Métropole, c'est-à-dire au principe d'ouverture à toutes sortes d'activités sportives utilisant un ballon.

- Véronique FERREIRA souligne que l'UEFA finance, certes pour une moindre part, des équipements sportifs de proximité ouverts à tous. Il n'en reste pas moins que ce geste est appréciable.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Madame le Maire profite de cette délibération pour annoncer la prochaine inauguration de la structure qui circule entre les différentes villes partenaires du programme Héritage de l'UEFA Euro 2016. Une animation sera donc organisée, le mercredi 10 février 2016, au gymnase de Fongravey, à l'attention des élèves de l'école de football.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-009 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DE BLANQUEFORT POUR LA PASSATION DE MARCHES D'ASSURANCE (ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES)

Deux marchés d'assurance étant à échéance le 31 décembre 2016, il est proposé de constituer un groupement entre la Ville et le CCAS, afin d'obtenir des tarifs plus intéressants qu'actuellement et de gagner du temps lors de la constitution des dossiers.

Le marché sera lancé en procédure d'appel d'offres. Il entrera en vigueur en janvier 2017, pour une durée maximale de cinq années.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ de procéder à la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Blanquefort et le CCAS de Blanquefort, en vue de la préparation et de la passation des marchés d'assurance susmentionnés ;
- ✓ de désigner Madame Sylvie Césard-Brunet comme représentante de la Ville au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement et Monsieur Pierre Laborde comme suppléant ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de constitutive de groupement de commandes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 16-010 : CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LA VILLE DE CAMPAN

La Commune de Campan, sur laquelle est situé le centre de vacances « Lou Bercaïl », doit effectuer des travaux en vue de changer la canalisation d'adduction d'eau potable. Or, celle-ci passe par une partie du domaine blanquefortais. Il convient par conséquent d'établir une convention, afin d'autoriser la Commune de Campan à effectuer ces travaux et de garantir à la Commune de Blanquefort l'absence de dommage consécutif à ce chantier.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de conclure la convention de travaux avec la Commune de Campan ;
- ✓ d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention, ainsi que les actes subséquents qui pourraient en découler.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER souhaite qu'un point soit fait à propos du dossier « Lou Bercaïl ».

- Pierre LABORDE indique qu'un appel d'offres a été lancé et que des candidats ont répondu, sachant que certains d'entre eux ont effectivement émis une offre. La Ville se rapprochera de ces candidats pour qu'ils formalisent chacun une offre ferme et définitive. Ces dossiers pourront ainsi être présentés au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 16-011 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PROPOSEE PAR LE SDEEG

Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) souhaite encourager et soutenir les Communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique, compte tenu de l'enjeu que représentent aujourd'hui les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Dans cet objectif, le Syndicat a conclu un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés qui apportent les réponses nécessaires à l'amélioration et à l'efficacité de la gestion du patrimoine, ce dans le sens du développement durable. Ces prestations de service seront mises à disposition des Communes adhérentes et porteront sur la consommation énergétique, ainsi que la gestion d'énergie, uniquement dans les bâtiments municipaux. S'ajouteront des assistances à la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'à la programmation pluriannuelle des investissements, notamment.

L'adhésion à cette convention est gratuite, pour une durée de cinq ans. En cas de besoin, pour les prestations qui lui sont nécessaires, une Commune peut solliciter le SDEEG, pour des types de prestations et des coûts qui sont précisés dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération. Dans l'hypothèse selon laquelle la Commune ou le SDEEG obtiendrait des aides en provenance de divers organismes, par exemple de l'ADEME ou de la Région, une minoration du coût serait appliquée à la Commune.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de conclure la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine avec le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que les actes en découlant ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat, après avoir expliqué que les ambitions ne manquent pas. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 16-012 : CONVENTIONS « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE » AVEC LA CAF

Pour la période 2013-2017, la Caisse d'allocations familiales s'est engagée en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales. Pour ce faire, elle s'appuie sur le développement d'appels à projets inscrits dans le dispositif « Fonds d'accompagnement Publics et Territoires ».

La Ville de Blanquefort a ainsi déposé deux dossiers relatifs à des investissements. Le premier vise l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le RAM (Relais des Assistantes Maternelles) et la formation à son utilisation pour l'animatrice. Ce projet a reçu un avis favorable de la part de la CAF, de sorte qu'une subvention d'un montant de 2 600 euros est accordée à la Ville. Le deuxième projet consiste en l'acquisition d'un outil numérique, en lien avec le service consacré à l'enfance. Il a également reçu un avis favorable de la CAF, se traduisant par une subvention de 8 226 euros qui est accordée à la Ville.

Afin de pouvoir bénéficier de ces deux subventions, il convient de signer les conventions correspondantes.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer les deux conventions « Fonds Publics et Territoires ».

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 16-013 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CAF

La présente délibération concerne non seulement un projet, mais aussi toutes les crèches et tous les accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville de Blanquefort.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'allocations familiales de la Gironde contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services. Sont ainsi éligibles, à Blanquefort, la crèche collective, le multi-accueil, la crèche familiale ou l'accueil des enfants de 0 à 4 ans. Dans un second temps, le secteur « Enfance » sera concerné, soit les neuf accueils périscolaires des enfants âgés de 3 à 11 ans, et les quatre accueils extrascolaires destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les conventions conclues avec la CAF de la Gironde étant arrivées à leur terme, il convient de les renouveler pour la période de 2016 à 2019, en y incluant l'ASRE (aide spécifique versée dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs). Par ailleurs, l'utilisation du « Portail CAF partenaires », qui permet la transmission électronique des données, fait l'objet d'un avenant qu'il convient également de signer.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer :

- ✓ la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique pour la crèche collective, le multi-accueil et la crèche familiale ;
- ✓ la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ordinaire pour les accueils périscolaires et extrascolaires, ainsi que l'aide spécifique aux rythmes éducatifs ;
- ✓ l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la transmission électronique.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE

Affaire n° 16-014 : SIGNATURE DE LA CHARTE NATURA 2000 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT-MEDARD ET D'EYSINES »

Un site Natura 2000, référencé au niveau européen, se trouve sur la Commune de Blanquefort. Il se situe aux bords des Jalles, dans la zone des quatre ponts, de la source de la Jalle et jusqu'à Saint-Jean-d'Illac. Le document d'objectifs relatif à la gestion de ce site avait été adopté en 2010, sachant que l'animation en est confiée à Bordeaux Métropole depuis cette même année.

Certains exploitants privés peuvent éventuellement bénéficier d'aides de l'Europe, dès lors qu'ils assurent une gestion cohérente avec le maintien et le développement des habitats de faune et de flore qu'il importe de préserver, par exemple pour le vison d'Europe. En outre, toutes les Communes concernées par ce territoire sont appelées à signer la charte pour les parcelles qui se trouvent dans le périmètre, en l'occurrence, concernant Blanquefort, pour le parc de Majolan et la partie située au Sud de Solesse. Les services techniques se pencheront sur la question mais, a priori, la gestion actuellement en œuvre dans ce secteur n'est pas incompatible avec le principe de sauvegarde des habitats.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'accepter l'adhésion de la Ville de Blanquefort à la Charte Natura 2000 du « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à engager dans la charte les parcelles BS 10 et BO 27, dont la Ville est propriétaire sur le site Natura 2000 du « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Patricia DUREAU annonce qu'elle votera cette délibération positivement. Cela dit, elle recommande de prendre des mesures de protection et de conservation, compte tenu de l'ampleur de l'érosion que subit la biodiversité et de la gravité des menaces qui pèsent sur elle. Elle souligne l'importance de la faune et de la flore, tout en se félicitant des mesures de protection qui sont prises à Blanquefort, en particulier pour les deux parcelles ici mentionnées. Patricia DUREAU rappelle que les espaces naturels et la biodiversité constituent des enjeux qui, désormais, sont appréhendés à l'échelle mondiale, donc aussi locale.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 16-015 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AT 282 : CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE

La présente délibération consiste à demander à Bordeaux Métropole d'exercer son droit de préemption à des fins communales, pour la parcelle AT 282, sise au lieu-dit Arboudeau-Est. Le prix de cette acquisition s'élève à 23 500 euros, avec charge à la Commune de racheter ultérieurement ce bien à Bordeaux Métropole.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'engager la Commune de Blanquefort à racheter ultérieurement la parcelle AT 282 à Bordeaux Métropole ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition transitoire et de cession avec Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Valérie CARPENTIER souhaite connaître le montant total de ce projet d'acquisition, c'est-à-dire le prix de vente de 23 500 euros, majoré des frais d'agence, des actes notariés et de procédure. En outre, dans la mesure où il s'agit d'une réserve foncière en vue d'un projet d'habitat en mixité sociale, cette dernière s'enquiert d'une éventuelle réflexion qui serait déjà lancée pour une opération ou une autre. Elle demande si, par exemple, un promoteur a déjà été choisi ou si le nombre de logements a déjà été défini.

Par ailleurs, Valérie CARPENTIER souhaiterait que soit communiqué le plan de la réserve foncière, incluant les autres parcelles détenues par la Ville dans ce même secteur, aux environs du Petit Lacanau.

- Patrick BLANC répond que le prix définitif sera indiqué au Conseil municipal une fois que Bordeaux Métropole aura acheté la parcelle, si toutefois le vendeur ne se rétracte pas entre-temps. Il confirme que, dans ce cas, les frais d'acte et, probablement, d'inscription aux hypothèques s'ajouteront au montant de 23 500 euros.

S'agissant des autres parcelles du secteur, c'est-à-dire effectivement derrière les bâtiments du Petit Lacanau, Patrick BLANC rappelle que, conformément à la dernière présentation du PLU, une zone de construction et d'aménagements futurs a été définie, ce pour les dix à quinze années à venir. Si la Commune parvient à devenir propriétaire de l'ensemble de ce foncier, les préemptions éviteront un éventuel mitage du secteur qui, pour l'instant, est sous forme de petites parcelles. Ce dernier estime qu'il faut éviter certaines configurations passées, avec des parcelles non constructibles qui avaient été achetées par quelques particuliers, lesquels y avaient ensuite installé une caravane ou un mobil-home.

Patrick BLANC affirme qu'aucun projet immobilier n'est envisagé, la délibération ne visant qu'une réserve foncière. Enfin, un plan avait déjà été communiqué à l'assemblée en novembre, à l'occasion d'une délibération portant sur une parcelle du secteur. Il se propose

d'adresser aux élus un extrait de plan cadastral où figureront les parcelles appartenant à la Commune de Blanquefort ou à la Métropole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 27 voix favorables et 6 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, C. FACIONE, V. CARPENTIER, L. SIBRAC et L. GARNIER).

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 16-016 : AVENANT LOCAL ANNUEL AU DISPOSITIF « ECOLE ET CINEMA »

Cette délibération est présentée au Conseil municipal chaque année, sachant que le dispositif « École et Cinéma » est déployé depuis 22 ans. Il est cogéré par les services de la DRAC et les services départementaux de l'Éducation nationale. Des classes de l'école primaire peuvent ainsi bénéficier d'une formation cinématographique, à partir de la découverte de trois films qui peuvent être récents ou non. À travers cette délibération, il s'agit d'aider deux classes de Blanquefort qui, pour l'année 2015-16, ont adhéré au dispositif.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant local « École et Cinéma en Gironde » pour l'année scolaire 2015-2016.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 16-017 : PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CINEMA LES COLONNES

Ces dernières années, la Ville a fait le choix de soutenir ce cinéma de proximité, en l'occurrence les deux salles situées à Blanquefort. Par conséquent, des travaux y ont été effectués, respectivement dans la grande salle en 2009 et dans la petite salle en 2012. De plus, des subventions spécifiques ont été accordées à cette structure qui devait combler un déficit.

La période antérieure, c'est-à-dire suivant immédiatement l'ouverture en 1989, était au contraire caractérisée par une bonne santé financière, puisque le cinéma affichait 55 000 entrées par an. Cependant, c'est à partir de l'année 2013 que la fréquentation a commencé de se dégrader, avec seulement 33 000 entrées. En 2014, sachant que le chantier a duré quatre mois, il n'y a eu que 14 000 entrées.

Le contexte a donc considérablement changé, notamment du fait de l'ouverture, en 2012, du complexe du Pian Médoc, comprenant six salles, laquelle a fait chuter le nombre d'entrées aux Colonnes. Or, il est prévu que cette structure soit agrandie et propose à l'avenir dix salles. De plus, un autre projet de multiplexe d'une dizaine de salles devrait voir le jour en 2017 ou 2018, porté par UGC, situé aux Bassins à Flot, donc à proximité de Blanquefort. La Ville et autres partenaires ont déposé un recours contre cette nouvelle installation mais, en attendant, il n'est pas possible d'ignorer que ce risque pourrait perturber davantage le fonctionnement des deux salles des Colonnes.

C'est pourquoi la Ville souhaite redéfinir la place du cinéma au sein de l'EPCC Le Carré-Les Colonnes, sachant que la Commune de Saint-Médard-en-Jalles dispose également de trois salles de cinéma qui, depuis plusieurs années, sont gérées en DSP (Délégation de Service Public). Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal de cette Commune a renouvelé la DSP en la confiant à un opérateur pour une durée de cinq ans. La fréquentation de ces trois salles s'avère satisfaisante, puisqu'elles semblent moins affectées que celles de Blanquefort par l'apparition de ces complexes.

La délibération vise à adopter une DSP par affermage pour les deux salles de cinéma de Blanquefort, c'est-à-dire la solution qui paraît la plus adaptée au plan technique. Un tiers opérateur sera en effet mieux placé que la Ville pour négocier les sorties nationales de films, sachant que ce volet contribue aussi à la baisse de la fréquentation. Cet opérateur devrait alors répondre au cahier des charges de la Commune et respecter un certain nombre de contraintes, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, l'ouverture de l'établissement et la programmation de qualité, y compris en « art et essai ». Les conditions offertes actuellement seront donc prolongées, ainsi que les animations particulières telles que les ciné-brunchs et les ciné-goûters. En outre, la Municipalité souhaite attirer des nouveaux spectateurs, par la programmation de films dits « grand public ».

La durée de la convention sera de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2017, de sorte que l'année 2016 sera propice à la rédaction du cahier des charges. Les modalités de procédure et le calendrier figurent au rapport. Il est précisé que le projet de DSP a déjà été présenté à plusieurs reprises, notamment à la Commission consultative des services publics locaux, en date du 12 janvier 2016. Cette instance a alors émis un avis favorable. Il a également été présenté le 14 janvier suivant, au Comité technique qui, de même, a rendu un avis favorable.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'accepter le principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation, la gestion et l'animation des deux salles de cinéma Les Colonnes, et de décider de recourir à cette procédure pour l'exploitation, sous forme de contrat d'affermage d'une durée de cinq ans, du cinéma susvisé, ceci conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- ✓ d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le contractant, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Madame le Maire, ou à son représentant, d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à engager la consultation, notamment par le lancement d'avis de publicité, pour permettre l'information des candidats potentiels ;

- ✓ d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à engager toutes les actions prévues par les textes en vigueur pour mener à bien la procédure de délégation de service public et, notamment, entamer la libre discussion prévue aux articles L.1411-1 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

- oOo -

Madame le Maire rappelle que le principe de DSP a déjà été retenu pour le centre hippique. Elle souligne l'intérêt de cette formule, surtout lorsque le cahier des charges est rigoureusement rédigé, arguant de l'évolution très positive de cette structure. Justement, la procédure de mise en œuvre d'une telle délégation donne l'occasion de définir ce qu'est un service public. Autrement dit, la collectivité délègue ce qu'elle estime relever d'un service public. En l'occurrence, il est hors de question de transformer Les Colonnes en un cinéma commercial et le cahier des charges permettra d'éviter cet écueil. Au contraire, le délégataire devra préserver l'âme de cet établissement.

Cela étant dit, en attendant le déploiement de la DSP en 2017, Madame le Maire recommande de continuer de fréquenter Les Colonnes en 2016. Il appartient aussi à la Ville de Blanquefort de gérer cet établissement au mieux durant cette période intermédiaire, raison pour laquelle il a été proposé au Conseil municipal, à travers le Débat d'Orientations Budgétaires, d'augmenter le montant de la subvention.

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jacques PADIE approuve le principe consistant à garder l'âme du cinéma de Blanquefort, tout en recommandant de maintenir également le personnel actuel.

- Véronique FERREIRA acquiesce. Elle ajoute que le maintien de l'équipe est une obligation légale.

- En dépit des affirmations de la majorité, Jean-Louis ALBENTOSA craint que la future délégation ne finisse par ressembler, au moins en partie, à une exploitation de type commercial. En outre, il déplore que les délibérations qui visent à déshabiller la Commune de ses prérogatives soient maintenant habituelles. Il rappelle que Les Colonnes font partie de l'histoire de Blanquefort et que bon nombre d'habitants avaient pris le pli de fréquenter cet établissement. Il assimile donc ce projet à un abandon, à l'instar de ce qui est décidé pour la SEMI et de ce qui pourrait encore, à l'avenir, être confié à un tiers. Jean-Louis ALBENTOSA redoute que le principe de rentabilité ne l'emporte finalement.

Dans cette perspective, ce dernier s'inquiète de la future programmation, étant donné que la Ville ne payera plus directement cette branche de la politique culturelle. De même, il se préoccupe de l'avenir du personnel, faisant allusion aux annonces de privatisation et aux promesses qui, dans la réalité, ne sont pas tenues. En pratique, ce type de changement implique souvent la disparition d'emplois.

Pour ces différentes raisons, le groupe d'opposition hésite à remettre un blanc-seing à la Municipalité, c'est-à-dire à laisser le sort du cinéma entre les mains d'un délégataire. Les élus de la minorité s'abstiendront.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET estime que le terme « abandon » n'est pas adapté à la volonté de la majorité qui, au contraire, agit pour que le cinéma en difficulté ne décline pas davantage. Au contraire, la volonté de trouver une solution est réelle. Par ailleurs, cette

dernière assure que la gestion des Colonnes ne sera pas de type commercial, compte tenu des conditions qui seront imposées à travers le cahier des charges.

De plus, la Ville de Blanquefort restera propriétaire du cinéma, comme elle l'est aujourd'hui encore, tandis que la gestion en est confiée à l'EPCC, structure distincte de la collectivité. Lorsque cette charge sera confiée à un délégataire, la Ville pourra encore exercer un rôle actif, notamment en ce qui concernera la politique tarifaire. En outre, Sylvie CÉSARD-BRUNET fait part de l'obligation légale de conserver le personnel en place. Elle ajoute que le fonctionnement du cinéma ne serait pas possible sans projectionniste ni agent d'accueil.

- Michel BRET tient à rassurer l'assemblée et explique que deux types de cinémas se côtoient en Gironde : les établissements de proximité, comme à Blanquefort et dans une trentaine de collectivités, et les multiplexes. Les premiers sont tous affiliés au réseau ACPG (Association des Cinémas de Proximité de Gironde), qui mutualise des moyens et ressources. La DSP ici proposée permettra justement de renforcer cette mise en commun. De plus, la plupart de ces cinémas sont déjà gérés par une délégation de service public.

Parallèlement, la Gironde fait partie des départements les plus pourvus en complexes cinématographiques, concurrents dont souffrent aujourd'hui les cinémas de proximité. Par conséquent, il n'est pas question à Blanquefort d'installer une logique commerciale, mais plutôt de répondre aux attentes des habitants et de prolonger l'esprit qui prévaut depuis la création des Colonnes en 1989. Inversement, si une DSP n'était pas contractée et si les moyens n'étaient pas mutualisés avec le réseau ACPG, l'avenir ne serait pas assuré et les deux salles blanquefortaises ne pourraient peut-être pas continuer à vivre. Michel BRET insiste sur la volonté de préserver l'activité cinématographique de proximité, avec ses animations et sa programmation de qualité.

- Luc SIBRAC suppose que, même si l'objectif ne sera pas commercial, le délégataire dégagera des économies d'échelle par rapport à l'achat des films. Il se demande si celles-ci suffiront et craint même qu'elles ne permettent pas de compenser la baisse de fréquentation qui, selon ce dernier, risque de ne pas repartir à la hausse. En effet, il ne voit pas de raison d'espérer que le cinéma devienne plus attractif, au prétexte que la gestion en serait confiée à un tiers plutôt que laissée à l'EPCC. En d'autres termes, ce dernier souhaite savoir si les économies à venir, dans l'hypothèse d'un nombre d'entrées équivalent à celui du dernier exercice, permettront d'atteindre l'équilibre financier. Par ailleurs, Luc SIBRAC ne se dit pas persuadé de l'intérêt qu'un délégataire pourrait trouver à Blanquefort. C'est en raison de ces incertitudes que le groupe d'opposition a annoncé son intention de s'abstenir.

- Sandrine LACAUSSE prévoit que l'accès du délégataire au réseau ACPG permettra de diffuser des films plus facilement et plus rapidement après leur sortie, par rapport aux délais actuels. De fait, les jeunes sont attirés par les cinémas commerciaux des alentours en raison des têtes d'affiche et de l'immédiateté de la diffusion des films destinés au grand public. Cette dernière estime donc que l'adhésion au réseau des cinémas de proximité devrait faire revenir un certain nombre de cinéphiles à Blanquefort.

- Jacques PADIE observe que les jeunes peuvent parfois être séduits par la vente de popcorns.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN met en exergue le travail réalisé par l'équipe du cinéma de Blanquefort, non seulement en matière de programmation, mais aussi à travers les animations annexes, notamment à destination des écoles. Elle témoigne que le personnel déploie une énergie hors du commun, estimant que cette bonne volonté est de nature à

séduire un délégataire. Selon cette dernière, l'enjeu dépasse la programmation, qu'elle soit qualifiée ou non de « commerciale ».

En outre, Sylvie LACOSSE-TERRIN confirme la réussite du passage en DSP du centre hippique de Blanquefort. Elle affirme que l'équipe y a trouvé son compte et suppose par conséquent qu'il pourra en être de même s'agissant des Colonnes.

- Véronique FERREIRA note que certains termes utilisés au cours du débat ci-dessus véhiculent un sens très fort. Elle cite ainsi le mot « abandon » et préfère souligner que le propos consiste à sauver le cinéma de Blanquefort. Madame le Maire rappelle aussi que, depuis plusieurs années, Les Colonnes ne sont pas gérées par la Ville. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une régie directe, mais plutôt d'une association, puis d'un établissement public, il est erroné de prétendre que le cinéma serait enlevé à la Commune qui, en réalité, n'assume déjà pas la gestion.

En outre, Véronique FERREIRA explique que la création d'une DSP n'implique pas obligatoirement une privatisation. De plus, tout candidat délégataire, quel qu'il soit (établissement public ou privé, association par exemple), est en droit de répondre à l'appel de délégation du service public.

Madame le Maire rappelle que la Commission consultative des services publics locaux a rendu un avis unanimement favorable à propos de ce projet de DSP. Par ailleurs, elle constate que la fréquentation a pratiquement baissé de moitié par rapport à la période la plus fructueuse, et que le nombre annuel d'entrées semble maintenant relativement stable. Cela dit, Véronique FERREIRA précise que le cinéma représente avant tout un service public de proximité, et non une entreprise dont la stratégie serait guidée par l'obligation de faire rentrer de l'argent. Dans cet état d'esprit, elle assume pleinement que cet établissement soit déficitaire, étant entendu qu'il serait hors de propos, pour une collectivité, de prétendre engranger des bénéfices sur un équipement de ce type.

Autrement dit, Madame le Maire exprime la volonté de permettre au cinéma Les Colonnes de perdurer, donc de le sauver, contrairement à toute idée « d'abandon ». S'agissant de la programmation, cette dernière évoque une clause qui pourrait figurer au futur cahier des charges et qui impliquerait de diffuser des œuvres cinématographiques d'art et d'essai, en version originale quand il s'agit d'un film étranger, pour au moins 50 % de l'offre. Une autre exigence pourrait également enrichir le cahier des charges, en imposant au délégataire d'organiser des cycles thématiques et d'auteurs, conformément au principe de médiation culturelle. S'ajouteraient, dans cette optique, des ciné-goûters et des ciné-brunchs, ainsi que des actions menées en collaboration avec l'Éducation nationale. Il s'agirait aussi d'entretenir des partenariats avec différents opérateurs culturels de la Ville, qu'ils soient publics ou associatifs.

Somme toute, ces obligations seront imposées au délégataire. Véronique FERREIRA explique que la démarche consistant à confier une DSP suppose en amont de mener une réflexion pour identifier les éléments qui caractérisent le service public en question, en l'occurrence à travers le cinéma de Blanquefort. En d'autres termes, ce seront ces obligations qui garantiront que la gestion des Colonnes correspondra bien aux particularités d'un service public. Les actions et animations seront des enrichissements en comparaison avec la stratégie d'un cinéma à vocation commerciale qui, en définitive, repose essentiellement sur une certaine programmation et une billetterie. Ce volet est d'autant plus important qu'il permettra aux Colonnes, en plus de ne pas lâcher prise, de se détacher par rapport aux complexes des alentours.

Véronique FERREIRA invite les élus à se rendre dans les cinémas de proximité de Gironde, lesquels sont gérés par différents délégataires, tant privés que publics. Leur fonctionnement en réseau est intéressant, car il leur permet de gagner en force par rapport aux distributeurs de films. En conclusion, le projet qui vise à sauver le cinéma de Blanquefort ne souffre pas d'incertitudes, mais constitue à proprement parler un objectif. Enfin, même si la procédure d'appel à délégation n'est pas encore lancée, Madame le Maire se montre optimiste quant aux candidatures, d'autant plus que le nombre d'entrées, soit 23 000 par an, est de bon niveau et que Les Colonnes n'ont pas moins d'atouts que les autres cinémas de proximité dont le fonctionnement repose déjà sur une DSP. L'excellent travail qui est accompli par l'équipe en place est un argument supplémentaire. Du fait de l'obligation, pour un délégataire, de reprendre le personnel existant, ce dernier peut compter sur le savoir-faire qui est déjà attesté.

Selon Véronique FERREIRA, une DSP ne saurait être considérée comme une solution miraculeuse. Cependant, l'élan qui est ici amorcé permettra aux Colonnes une meilleure intégration parmi les cinémas de proximité, tout en gardant son âme et son personnel.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 27 voix favorables et 6 abstentions (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, C. FACIONE, V. CARPENTIER, L. SIBRAC et L. GARNIER).

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-018 : HEURES SUPPLEMENTAIRES DES ASSISTANTES MATERNELLES

La présente délibération, dans la continuité d'une autre délibération adoptée en juin 2015, permettra aux assistantes maternelles de bénéficier d'indemnités pour travaux supplémentaires.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser le versement d'une rémunération majorée, en lien avec des heures supplémentaires, aux assistantes maternelles.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 16-019 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Depuis plusieurs années, la Ville de Blanquefort n'avait pas eu l'occasion de faire évoluer, par voie de délibération, son tableau des effectifs. Compte tenu des derniers changements,

notamment du fait du transfert d'un certain nombre d'agents vers la Métropole et de postes pourvus dans la Commune, il s'agit ici de retirer plusieurs postes figurant au tableau des effectifs. Cela n'implique pas pour autant que tous les postes rendus ouverts ont été supprimés. Au contraire, des opportunités sont ainsi offertes.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de supprimer du tableau des effectifs, au 1^{er} mars 2016, les postes indiqués ci-après :
 - 1 poste d'attaché ;
 - 3 postes de rédacteur ;
 - 4 postes d'adjoint administratif de 2^e classe ;
 - 2 postes de technicien principal de 2^e classe ;
 - 4 postes d'agent de maîtrise principal ;
 - 1 poste d'agent de maîtrise ;
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^e classe ;
 - 4 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe ;
 - 4 postes d'adjoint technique de 1^e classe ;
 - 28 postes d'adjoint technique de 2^e classe ;
 - 5 postes d'ATSEM de 1^e classe ;
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^e classe ;
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^e classe ;
 - 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^e classe ;
 - 2 postes d'assistant de conservation ;
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe ;
 - 6 postes d'assistant d'enseignement artistique ;
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^e classe ;
 - 9 postes d'adjoint d'animation de 2^e classe ;
 - 1 poste de brigadier ;
 - 7 postes d'assistante maternelle ;
 - 1 poste d'infirmière en soins généraux, de classe normale, pour 24,5 heures hebdomadaires ;

- ✓ de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mars 2016, un poste d'infirmière en soins généraux, de classe normale, à temps complet.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

- oOo -

Madame le Maire donne la parole à Jean-Louis ALBENTOSA qui, par avance, avait formulé le souhait de s'exprimer.

- Jean-Louis ALBENTOSA prononce le discours suivant :

Madame le Maire, mes chers collègues,

C'est avec une émotion certaine que je vous annonce ce soir ma démission du Conseil municipal de Blanquefort. Pour moi, cette décision n'a pas été simple à prendre, car je suis attaché à cet espace de liberté démocratique. Des raisons personnelles, pour aménagement de vie, ainsi qu'un agenda professionnel très rempli et ma nouvelle situation de grand-père depuis quelques mois, sans parler des années qui passent, m'invitent aujourd'hui à tourner la page d'un livre que j'avais ouvert il y a plus de 25 ans, en m'impliquant et participant de la vie municipale de Blanquefort.

Je profite de cette intervention pour rappeler que j'étais candidat sur la liste de Louis Fournier, en 2001. C'était un homme de valeur, que j'avais la chance de connaître. Vincent Feltesse s'était engagé à ce qu'un nom de rue ou de bâtiment soit un jour dédié à sa mémoire. Ce soir, au nom de tous ceux qui ont connu Louis Fournier, je formule à nouveau cette demande.

Madame le Maire, à vous et à toute votre équipe, je voudrais adresser quelques mots après mes deux années passées à vos côtés, en qualité d'opposant au sein de ce Conseil municipal. Certes, lors des élections municipales, nous n'avons pas défendu le même programme et nous ne partageons pas le même point de vue sur tous les sujets. Cependant, nous nous retrouvons sur l'essentiel : la défense de notre démocratie, ainsi que la liberté de penser, d'écrire et de dessiner. Nous avons été tous Charlie, à l'unisson.

Ce soir, j'adresse un salut amical à Michel Bret, avec lequel j'ai eu l'occasion de travailler en partenariat, au fil de nombreuses années et dans le Médoc. À mes yeux, il est un grand professionnel et un homme de culture.

Je salue également, très amicalement, Jacques Padie pour ses bons mots, mais aussi pour ses quelques reprises, alors qu'il avait eu la lucidité de nous suivre, dans l'expression de nos doutes. J'espère qu'il continuera de le faire, chaque fois que le besoin pourrait s'en faire sentir. Il sera toujours le bienvenu.

J'adresse aussi un salut fraternel à Bruno Fareniaux, qui possède les meilleures bières de Blanquefort, très appréciées lors de nos longues soirées d'été.

Merci également à tous les agents municipaux, pour leur travail. Grâce à eux, toutes nos séances de Conseil municipal peuvent se dérouler aussi bien que possible.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné en 2014, alors que je me présentais sur la liste « Blanquefort au cœur » : Nathalie, Valérie, Luc, Christian, Louis et Patricia. À partir de demain, Fabienne Castaing, présente ce soir parmi l'assemblée, siègera sur les bancs de l'opposition. Je la connais en tant que femme de conviction et je la remercie d'avoir accepté de siéger. Luc Sibrac, élu au Conseil municipal sur la liste « Blanquefort au cœur », guidera l'opposition blanquefortaise, ce en accord avec les autres élus de notre équipe et pour les années à venir.

À vous tous, pour toutes les séances de Conseil municipal, je souhaite de beaux échanges.

Je voudrais offrir à mes collègues de l'opposition une citation de François Mitterrand, persuadé que mes collègues se l'approprieront. De surcroît, je suis déjà certain qu'elle ne

sera pas démentie par votre majorité. François Mitterrand avait dit : « Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir. ». Merci à tous.

- Jacques PADIE souhaite « Bonne route ! » à Jean-Louis Albentosa. Il souligne cependant qu'il est possible d'être à la fois lucide et dans le brouillard.

- Nathalie GAUTIER prononce les mots suivants :

C'est bien sûr avec une grande émotion que je m'exprime ce soir, au nom de notre groupe et en tant que plus ancienne Conseillère municipale de l'opposition, à l'occasion de la démission de notre encore collègue, Jean-Louis Albentosa.

Jean-Louis, tu as été élu, de 2004 à 2008, puis de 2009 à ce jour. Comme tu viens de le rappeler, tu menais la liste « Blanquefort au cœur » en 2014, que nous avons présentée aux Blanquefortaises et Blanquefortais. C'est principalement à cette occasion que nous avons pu apprécier tes qualités humaines, ta grande empathie et ton sens profond du service public. Car, Jean-Louis, avant tout, tu es un humaniste d'une grande sensibilité, doté d'une qualité d'écoute particulièrement importante. Bref, ce sont des qualités trop rares en politique, qui donnent la mesure de nos regrets de te voir quitter aujourd'hui le Conseil municipal blanquefortais.

Malgré tout, nous éprouvons la satisfaction de savoir que tu vas pouvoir consacrer plus de temps à t'occuper de toi-même, de ta compagne Valérie, de tes enfants, de ton petit-fils Louis, tout en continuant de nous assister par tes précieux conseils. Merci, Jean-Louis, pour ce bout de chemin que nous avons eu le plaisir de parcourir ensemble.

Comme tu l'as annoncé tout à l'heure, lors de la prochaine séance de Conseil municipal, nous accueillerons, pour te remplacer, Fabienne Castaing, c'est-à-dire une femme qui permettra de rétablir enfin la parité au sein de notre groupe. Son naturel, son dynamisme et son expérience nous seront précieux pour compenser ton absence. Bonne route, Jean-Louis ! »

- Véronique FERREIRA rappelle à Jean-Louis Albentosa les divergences qui les opposent. Pour autant, elle tient à saluer ce dernier en tant qu'homme et homme politique, dont la courtoisie a toujours prévalu dans leurs relations, tant en période de campagne électorale qu'à d'autres moments. Cette dernière souhaite « Bon vent » à l'élu sortant. Elle l'assure qu'elle aura grand plaisir à le rencontrer quand il le souhaitera. Elle ne doute pas, conformément à son souhait, qu'elle saura établir ce même rapport républicain avec Luc Sibrac.

Madame le Maire remercie tous les Conseillers présents autour de la table. Elle observe que bien des paroles et jugements sont proférés à l'égard des hommes et femmes politiques, considérés comme étant placés « tout en haut » et remplissant leur mandat pour diriger la population, tout en étant intéressés à la fois par l'argent et par le pouvoir. Or, Véronique FERREIRA affirme que tel n'est pas le cas des élus blanquefortais. Elle ajoute que, s'ils en retiraient un gain financier, cela se saurait à l'échelon local. S'agissant de l'appétit de pouvoir qui pourrait leur être reproché, cette dernière évoque l'étendue modeste de leurs compétences et souligne que, généralement, les Conseillers municipaux se mobilisent uniquement pour autrui.

Elle mentionne le temps considérable qu'ils consacrent à leurs responsabilités, au point qu'ils y sacrifient une partie de leur vie de famille et que, d'ailleurs, leurs proches en acceptent le principe. S'il semble être de bon ton de critiquer les hommes politiques, quelle que soit leur sensibilité, Véronique FERREIRA rappelle que, sans l'engagement des élus, il n'y aurait plus de démocratie. C'est pourquoi elle remercie tous ceux qui ont osé, à un

moment donné et parfois pour une longue durée, franchir le pas et se présenter à des élections.

- oOo -

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 55.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.